

# Rapport du comité d'examen indépendant



## Aux porteurs de titres

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

### MESSAGE AUX PORTEURS DE TITRES DES FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE DESJARDINS

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds négociés en bourse Desjardins (les « FNB ») présentent le rapport annuel aux porteurs de titres des FNB.

En vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* en vigueur depuis 2007 (le « Règlement »), tout fonds d'investissement, qui est un émetteur assujéti établi au Canada, est tenu de créer un comité indépendant chargé de conseiller le gestionnaire des fonds à l'égard de conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de sa gestion de fonds.

Desjardins Société de placement (« DSP ») a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs (« DGIA ») à titre de gestionnaire des FNB en date du 1 février 2024.

Le CEI a pour mandat d'examiner les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire des FNB et de recommander les mesures à prendre pour produire un résultat juste et raisonnable pour les FNB.

Le CEI doit examiner annuellement les politiques et procédures que le gestionnaire des FNB a adoptées pour pallier les éventuelles situations de conflits d'intérêts. Le CEI doit s'assurer que ces politiques et procédures sont adéquates. Le CEI doit également examiner et évaluer, au moins une fois par année, l'indépendance, l'efficacité et la rémunération de ses membres.

Le CEI travaille dans l'intérêt des FNB et, par conséquent, dans l'intérêt des porteurs de titres. De plus, le CEI collabore avec le gestionnaire des FNB.

Le porteur de titres d'un FNB peut obtenir un exemplaire de ce rapport sans frais, en communiquant avec le Service à la clientèle des FNB Desjardins au 514 286-3499 ou au 1 877 666-1280, ou en consultant les sites [FNBDesjardins.com](https://www.FNBDesjardins.com) ou [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca).

**Jean-Pierre Duguay**

Président du comité d'examen indépendant des FNB Desjardins

# RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT AUX PORTEURS DE TITRES

## Comité d'examen indépendant des FNB Desjardins

### Rapport aux porteurs de titres

(article 4.4 du Règlement 81-107)

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

## Introduction

Le présent rapport a été préparé à l'intention des porteurs de titres de chacun des FNB Desjardins, dont le nom figure à la fin du présent document, par le comité d'examen indépendant (le « CEI ») desdits FNB.

Desjardins Société de placement inc. (« DSP » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins depuis le 1<sup>er</sup> février 2024. DSP a succédé Desjardins Gestion internationale d'actifs (« DGIA ») qui agissait à titre de gestionnaire des FNB jusqu'au 31 janvier 2024.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement »).

## Membres du CEI

Marie Giguère (jusqu'au 31 mars 2024), *présidente du comité d'examen indépendant*

Marco Bouchard (1<sup>er</sup> avril 2024 au 12 juin 2024), *président du comité d'examen indépendant*

Jean-Pierre Duguay (13 juin 2024 au 31 décembre 2024), *président du comité d'examen indépendant*

Caroline Bineau (jusqu'au 10 avril 2024)

Claude Caty (13 juin 2024 au 31 décembre 2024)

Diane Fleurent (13 juin 2024 au 31 décembre 2024)

M<sup>me</sup> Giguère a été nommée le 20 mars 2017 par DGIA conformément aux dispositions dudit Règlement. M<sup>me</sup> Giguère a été élue présidente du CEI le 20 mars 2017, date à laquelle le CEI est officiellement entré en fonction pour une période de trois ans. Le mandat de M<sup>me</sup> Giguère à titre de membre et présidente du CEI a été renouvelé par le Comité, avec l'accord de DGIA, en mars 2020 pour une nouvelle période de trois ans. Le mandat de M<sup>me</sup> Giguère à titre de membre et présidente du CEI a été renouvelé par le Comité, avec l'accord de DGIA, en mars 2023 pour une nouvelle période d'un an. M<sup>me</sup> Giguère a agi à titre de présidente du CEI jusqu'au 31 mars 2024.

M<sup>me</sup> Bineau a été nommée le 20 mars 2017 par DGIA conformément aux dispositions dudit Règlement. Le mandat de M<sup>me</sup> Bineau à titre de membre du CEI a été renouvelé par le Comité, avec l'accord de DGIA, en mars 2020 pour une nouvelle période de trois ans. Le mandat de M<sup>me</sup> Bineau à titre de membre du CEI a été renouvelé par le Comité, avec l'accord de DGIA, en mars 2023 pour une nouvelle période de trois ans. À la demande de M<sup>me</sup> Bineau, son mandat a pris fin le 10 avril 2024.

M. Bouchard a été nommé par le Comité le 1<sup>er</sup> mars 2018. Le mandat de M. Bouchard à titre de membre du CEI a été renouvelé par le Comité, avec l'accord de DGIA, en mars 2021 pour une nouvelle période de trois ans, se terminant en mars 2024. Le mandat de M. Bouchard a été renouvelé par le CEI jusqu'au 31 décembre 2024.

M. Jean-Pierre Duguay a été nommé par les membres du CEI, avec l'accord de DSP, le 13 juin 2024 pour une période se terminant le 31 décembre 2025. M. Jean-Pierre Duguay a été élu à titre de président du CEI le 13 juin 2024.

M. Claude Caty a été nommé par les membres du CEI, avec l'accord de DSP, le 13 juin 2024 pour une période se terminant le 31 décembre 2025.

M<sup>me</sup> Diane Fleurent a été nommée par les membres du CEI, avec l'accord de DSP, le 13 juin 2024 pour une période se terminant le 31 décembre 2026.

Aucun des membres du CEI ne siège à un comité d'examen indépendant de fonds d'investissement gérés par un autre gestionnaire. Les membres siègent tous également sur le Comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins. Les déclarations des membres du CEI ont révélé qu'aucun de ses membres n'entretenait de relations permettant à une personne raisonnable de douter de son indépendance.

## Détention de titres

Au 31 décembre 2024, les membres du CEI ne possèdent, collectivement, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de l'un ou l'autre des FNB.

Aucun membre du CEI ne possède directement ou indirectement de participation importante dans des titres d'une entité qui fournit des services aux FNB ou au gestionnaire ou à des entités apparentées au gestionnaire.

## Rémunération et indemnités

Les membres du CEI ont le droit d'être rémunérés par les FNB. Ils peuvent également être indemnisés par les FNB lorsque les circonstances le justifient et pourvu que le Règlement le permette.

Les membres du CEI rencontrent régulièrement, minimalement sur une base trimestrielle, les représentants du gestionnaire. À la fin de chaque réunion, les membres du CEI tiennent un huis clos, où les représentants du gestionnaire sont absents, afin d'échanger librement sur les sujets qui les concernent ainsi que sur leurs préoccupations à cet égard. Le président rencontre ensuite un représentant du gestionnaire pour faire part des décisions prises lors du huis clos, le cas échéant.

Au cours de la dernière année, le CEI a tenu quatre rencontres régulières. La rémunération totale versée par les FNB Desjardins aux membres du CEI pour la période terminée le 31 décembre 2024 s'est établie à 52 107 \$. Ce montant a été réparti proportionnellement entre les FNB.

## RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT AUX PORTEURS DE TITRES

La rémunération initiale des membres du CEI a été fixée par le gestionnaire comme il est prévu dans le Règlement. Conformément à sa charte, le CEI examine et évalue sa rémunération annuellement en tenant compte de sa dernière évaluation, du nombre de FNB que le CEI dessert, de la politique de rémunération des dirigeants de Desjardins et des mesures comparables disponibles sur le marché.

### POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

#### Charte

Le CEI a rédigé sa charte en collaboration avec le gestionnaire. Adoptée le 29 mars 2017, la charte est entrée en vigueur à cette même date et elle respecte le Règlement, dont elle s'inspire d'ailleurs très largement. Des révisions à la charte ont été effectuées afin de refléter le changement de gestionnaire des FNB Desjardins en date du 13 juin 2024.

#### Questions de conflits d'intérêts

Le CEI n'a connaissance d'aucune question de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui a soumise et à l'égard de laquelle le gestionnaire n'a pas suivi la recommandation du CEI.

Le CEI n'a connaissance d'aucune question de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui a soumise et à l'égard de laquelle le gestionnaire n'aurait pas respecté chacune des conditions dont le CEI a assorti sa recommandation ou, le cas échéant, son approbation.

Le gestionnaire a déclaré s'être conformé, tout au long de l'exercice visé, aux politiques et procédures qu'il a adoptées quant à la gestion de situations de conflits d'intérêts potentiels. Lorsque des instructions permanentes relativement à la gestion de situations de conflits d'intérêts ont été adoptées par le CEI, le gestionnaire s'y conforme.

Au cours de l'exercice, le gestionnaire n'a présenté aucun dossier pour approbation ou pour recommandation au CEI. Aucune reddition sur les instructions permanentes n'a été présentée au CEI en raison du changement de gestionnaire de fonds d'investissement. Les membres du CEI ont accepté de recevoir les redditions pour l'année 2024 au premier CEI de 2025, soit en mars. Ces redditions comprendront le *Placement dans une catégorie de titres dont une entité apparentée agit comme preneur ferme*, les *Opérations sur des titres avec une entité membre du groupe Desjardins* et les *Placements dans les titres de créance non cotés d'une entité apparentée*.

Au cours de l'exercice, le gestionnaire a présenté deux nouvelles procédures et le CEI a adopté deux nouvelles instructions permanentes, soit *Fourniture de services à un fonds par des parties qui ne traitent pas à distance* et *Transaction de titre d'émetteurs associés, d'émetteurs apparentés et d'actionnaires importants sur un marché organisé ou sur une bourse*.

Voici la liste des questions de conflits d'intérêts potentiels à l'égard desquelles l'approbation ou, selon le cas, la recommandation du CEI peut être requise. Dès le début de son mandat, le CEI a pris connaissance de cette liste, de même que des questions de conflits d'intérêts qui y sont énumérées. Le CEI a formulé des recommandations et le gestionnaire a modifié cette liste en conséquence :

#### Approbatons

- Placements interdits ou inappropriés
- Opérations intéressées
- Investir dans des titres pendant la période de placement de ces titres ou pendant la période de 60 jours suivant la période de placement lorsque Valeurs mobilières Desjardins (« VMD ») une partie liée au gestionnaire, agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres (*underwriting*)
- Acheter des titres de créance gouvernementaux ou non gouvernementaux auprès de VMD qui détient les titres de créance pour son propre compte ou vendre des titres de créance gouvernementaux ou non gouvernementaux à VMD qui achète les titres de créance pour son propre compte (*principal trading*)
- Changement de vérificateur
- Fusion ou dissolution d'un FNB Desjardins
- Vote par procuration
- Placement dans des fonds de fonds (parts d'un FNB Desjardins détenues par un autre FNB Desjardins)

#### Recommandations

- Spéculation à court terme (*market timing*)
- Transactions interfonds (*cross trade*)
- Erreur de négociation, de calcul de NAV ou de distribution
- Évaluation des titres détenus dans les FNB Desjardins (automatique et manuelle)
- Modification du calcul ou ajout d'honoraires ou de charges
- Changement de gestionnaire de portefeuille
- Transactions importantes (position importante) dans le FNB Desjardins par des investisseurs institutionnels apparentés à Desjardins.

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE**

**FNB DE REVENU**

FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (DCU)

FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO2) (DRCU)

FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (DCS)

FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans (DCC)

FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans (DCG)

FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes (DCP)

FNB Desjardins Indice obligations corporatives canadiennes (DCBC)

**FNB D' ACTIONS CANADIENNES**

FNB Desjardins Indice actions canadiennes (DMEC)

FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO2) (DRMC)

FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO2) (DRFC)

**FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES**

FNB Desjardins Indice actions américaines (DMEU)

FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO2) (DRMU)

FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO2) (DRFU)

FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines (DSAE)

**FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES**

FNB Desjardins Indice actions internationales (DMEI)

FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs faible en CO2) (DRFD)

FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO2) (DRFE)

FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles (DRFG)

FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO2) (DRME)

FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette (auparavant, FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO2) (DRMD)

FNB Desjardins Indice actions marchés émergents (DMEE)

**FNB ALTERNATIF**

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres (DANC)

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres – couvert en \$ US (DANC.U)

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux – couvert en \$ CA (DAMG)

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux – couvert en \$ US (DAMG.U)